Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260327-AR_DEL_2026_034-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_034

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-sept mars à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués par le Maire sortant, Mme Sophie BÉZIER, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière.

La séance a été présidée, jusqu'à l'élection du maire, par le doyen d'âge, M. Jean-Michel GOIZET. Après l'élection, la séance est présidée par le Maire élu, Mme Christine COLAS.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Lundi 23 mars 2026

Présents : 28
Mme Christine COLAS, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, Mme Hélène REUX, M. Philippe RENAULT, Mme Sabine NIEL, M. Paul BONDOT, Mme Muriel ROLLAND, M. Jacques ERTLÉ, Mme Maryline DUFÉE, M. Alain BARBÉ, Mme Virginie HERVÉ, M. Samuel MARTINEAU, Mme Marie-Paule DAHIREL, M. Mickaël CHALMEL, Mme Claire LHOTELLIER, M. Nicolas MACAIGNE, M. Benjamin LE GONIDEC, Mme Nadège GUINEHEUX, M. David MACÉ, Mme Morgane GOUES, Mme Patricia VEYRIES, Mme Pauline PAGEOT, M. Jean-Michel GOIZET, M. Dylan LEMOINE, Mme Fabienne DERONDIER, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 1
Mme Valérie HOMO a donné pouvoir à Mme Christine COLAS

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
Mme Maryline DUFÉE

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260327-AR_DEL_2026_034-DE

2- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Christine COLAS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-1, L.2122-2,

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;
Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30 % de l'effectif légal dudit conseil

Ce pourcentage donne pour la commune de Pleurtuit un effectif maximum de huit adjoints.

Il vous est proposé la création de huit postes d'adjoints.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE la création de huit postes d'adjoints au maire.

Adopté par 27 voix POUR et 2 abstentions (M. Lemoine, Mme Derondier)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Maryline DUFÉE